

Pension au Luxembourg Nouveau formulaire « carrière mixte »

Le LCGB salue une avancée concrète pour les frontaliers français ayant une carrière mixte franco-luxembourgeoise qui demandent leur pension au Luxembourg.

De nombreux dossiers de frontaliers français subissent régulièrement des retards administratifs importants. Cette situation est notamment due à la lenteur de la transmission du formulaire P5000 de la CARSAT française à la CNAP luxembourgeoise. Or, ce formulaire est indispensable pour que la CNAP puisse déterminer la date d'ouverture du droit à la pension.

Afin d'améliorer l'identification et le traitement des dossiers concernés, la CARSAT a mis en place un formulaire spécifique « carrière mixte ». Ce formulaire doit être introduit selon la procédure habituelle auprès de la CARSAT compétente.

**Si vous êtes concerné,
veuillez trouver ce formulaire ci-joint.**

**Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser
au LCGB Info-Center :**

☎ +352 49 94 24-222 | ✉ infocenter@lcgb.lu
Lu-Ve (sauf mercredi après-midi) | 8h30 – 12h00 et 13h00 – 17h00

Retrouvez tous les Info-Centers sur lcgb.lu ou scannez le code QR



Muer e Schrëtt
viraus



**Frontaliers français
Pension au Luxembourg**

Frontaliers français

Démarches pour les frontaliers français demandant une pension au Luxembourg

À partir de 53 ans : vérifiez votre relevé de carrière française

- » Rendez-vous sur le site de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail) : lassuranceretraite.fr dans votre espace personnel « Compléter ma carrière et déclarer mes enfants ».
- » Vérifiez votre relevé de carrière.
- » Vérifiez que vos enfants sont bien inscrits sur votre relevé.
- » Vous constatez qu'une information manque ou est incomplète ? Apportez directement les modifications nécessaires en ligne et transmettez les justificatifs qui permettront de régulariser votre carrière.

À partir de 55 ans : demandez une estimation à la CNAP

Vous pouvez demander à la CNAP (Luxembourg) :

- » une estimation de votre date de départ,
- » une estimation du montant de votre future pension luxembourgeoise.

Après la demande à la CNAP : prévenez la CARSAT

Envoyez un courrier à votre CARSAT pour l'informer que :

- » vous avez demandé une estimation à la CNAP,
- » la CNAP a besoin du formulaire P5000.

Joignez le document intitulé « Document à rajouter IMPÉRATIVEMENT à votre demande de retraite » pour accélérer le traitement.

Si vous avez des enfants : demandez les « baby years »

- » Avant de demander la pension luxembourgeoise, faites reconnaître vos années d'éducation d'enfants auprès de la CNAP.
- » Info: Le baby year est une période d'assurance de 2 années mise en compte pour le parent, qui s'est consacré à l'éducation d'un enfant légitime, légitimé, naturel ou adoptif jusqu'à l'âge de 4 ans. Le parent doit justifier de 12 mois d'assurance obligatoire pendant une période de référence de 3 ans précédant la naissance ou l'adoption.



Frontaliers français
Pension au Luxembourg

Pour une pension anticipée au Luxembourg (à partir de 57 ans)

- » Si vous êtes éligible, vous pouvez déposer votre demande dès 56 ans.
- » La demande se fait via la CARSAT française, en joignant le document obligatoire « Document à rajouter IMPÉRATIVEMENT à votre demande de retraite ».
- » Précisez que la demande concerne uniquement la pension luxembourgeoise, car l'âge de départ en France est généralement plus élevé (selon l'année de naissance entre 1963 et 1969, il varie progressivement entre 62 ans et 9 mois et 64 ans à partir du 1^{er} janvier 1969).

Adresses utiles des CARSAT pour frontaliers français

CARSAT Alsace-Moselle

Pour les frontaliers du Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle

36 rue du Doubs
F-67011 Strasbourg Cedex I

CARSAT Nord-Est

Pour les frontaliers des Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges

81-83-85 rue de Metz
F-54000 Nancy

CARSAT

Les démarches à
chaque âge

lassuranceretraite.fr



CARSAT

Accès à l'espace
personnel

lassuranceretraite.fr



BABY YEARS

Questions fréquentes
cnap.lu



Muer e Schrëtt
viraus



**Frontaliers français
Pension au Luxembourg**

VOS POINTS DE CONTACT

Venez en consultation sans rendez-vous !

LUXEMBOURG

11, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
☎ +352 49 94 24-222

ESCH/ALZETTE

8, rue Berwart
L-4043 Esch/Alzette
☎ +352 54 90 70-1

Heures d'ouverture

Lundi-vendredi (sauf mercredi après-midi)
8h30 – 12h00 & 13h00 – 17h00

ETTELBRUCK

47, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck
☎ +352 81 90 38-1

DIFFERDANGE

19, avenue Charlotte
L-4530 Differdange
☎ +352 58 82 89

THIONVILLE

1, place de la gare | F-57100 Thionville
☎ +33 (0) 38 28 64-070

Heures d'ouverture

Lundi 8h30 - 12h00 & 13h00 - 16h30

MERZIG

Saarbrücker Allee 23 | D-66663 Merzig
☎ +49 (0) 68 61 93 81-778

Heures d'ouverture

Mardi 8h30 - 12h00 & 13h00 - 16h30

ST VITH

TRIANGEL

Vennbahnstraße 2 | B-4780 St. Vith
☎ +352 671 013 610
Seulement sur rendez-vous

Heures d'ouverture

Lundi & vendredi 14h00 - 18h00



LCGB SERVICES

Questions sur nos services

☎ +352 49 94 24-600
✉ services@lcgb.lu



GESTION MEMBRES

Changement de vos coordonnées

☎ +352 49 94 24-410 /-412
✉ membres@lcgb.lu



LCGB INFO-CENTER

Consultations et informations

☎ +352 49 94 24-222
✉ infocenter@lcgb.lu